PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSTITUTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 25 JUIN 2012, A FLEURIER, GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA

<u>Présidence</u>: Le doyen d'âge, M. Bernard Rosat (PS)

M. Bernard Rosat (PS) ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun pour cette séance de constitution qui se déroulera pour la première fois sur les bases d'un règlement général (RG), qui n'existait pas il y a 4 ans lors de la toute première séance constitutive de la commune de Val-de-Travers, le 28 août 2008.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

- 1. Ouverture de la IIème législature de la commune de Val-de-Travers
- 2. Procès-verbal et arrêté de validation de l'élection du Conseil général
- 3. Constitution du bureau provisoire du Conseil général
- 4. Appel
- 5. Election du bureau du Conseil général
 - a) Président(e)
 - b) Premier vice-président(e)
 - c) Second vice-président(e)
 - d) Secrétaire
 - e) Secrétaire-suppléant(e)
 - f) Deux questeurs
- 6. Procès-verbal des séances des 7 et 11 mai 2012
- 7. Election du Conseil communal
- 8. Nomination des commissions
 - a) Conseil d'établissement scolaire (3 membres choisis au sein du CG)
 - b) Commission de gestion et des finances (9 membres)
 - c) Commission de naturalisations et des agrégations (7 membres)
 - d) Commission des règlements (7 membres)
- 9. Interpellations et questions

Il demande aux membres de l'Assemblée s'ils souhaitent que des modifications soient apportées à l'ordre du jour. Tel n'étant pas le cas, il est considéré comme accepté tel qu'adressé aux membres du Législatif communal.

1. OUVERTURE DE LA II^{EME} LEGISLATURE DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

M. Rosat prononce ces quelques mots: « Il y a 4 ans, lors de la séance constitutive de 2008, M. Jacques Hainard était alors notre doyen d'âge, un redoutable honneur qui m'échoit aujourd'hui. Mon prédécesseur avait cité en conclusion de son discours Albert Einstein et l'invitation de celui-ci à « penser à côté ».

Penser à côté. Les termes ne sont guère étonnants pour un Val-de-Travers. Ils ne le sont pas non plus lorsqu'on se souvient que c'est ce que signifie le verbe inventer, comme le rappelait M. Jacques Hainard, que je cite encore : « Nous allons inventer une commune de Val-de-Travers enviable de tous parce qu'elle aura du style, parce qu'elle aura de la gueule, parce qu'elle aura de la personnalité et parce qu'elle sera citée en exemple partout. »

C'est sur ce chemin de l'invention que s'est engagée la première législature et je crois pouvoir dire qu'en 4 ans, nous avons déjà parcouru de nombreux pas. Le voyage, heureusement, ne s'arrête pas ici et c'est avec ce même souci d'inventivité que nous devons aborder la législature qui s'ouvre devant nous.

L'audace, l'originalité, la créativité ne suffiront toutefois pas à nous faire avancer. Il nous faudra aussi de l'écoute et du respect, tant vis-à-vis de nous-mêmes, conseillères générales et conseillers

généraux, qu'envers les conseillers communaux. J'en profite pour remercier ici l'Exécutif précédent pour le travail accompli et félicite les 4 conseillers communaux sortants pour leurs brillants résultats aux élections, signe tangible de la reconnaissance acquise auprès de la population. Une population qui, hélas, n'a que faiblement pris part aux élections.

Faut-il voir dans ce manque d'intérêt le signe d'une satisfaction, selon le principe du « qui ne dit mot consent » ? Traduit-il au contraire une indifférence ? Une grogne silencieuse ? Les motifs sont variables, complexes aussi, et il n'y a pas lieu de les questionner ici ce soir, mais ce questionnement ne peut être mis de côté et il devra nous occuper au cours des années à venir. Je ne peux que souhaiter que la population se rapproche davantage de ses Autorités et qu'elle n'oublie pas que la politique demande parfois du temps pour produire ses effets, et qu'elle en demande aussi aux élus et aux membres des commissions qui s'engagent pour la collectivité.

Je tiens à saluer le public présent ce soir, ainsi que les citoyens qui nous ont accompagnés au cours de la première législature, certains se trouvant à toutes nos séances ou presque. Cette présence nous est précieuse et elle est sans aucun doute l'un des meilleurs moyens de se tenir informé de la vie politique de Val-de-Travers et de comprendre son fonctionnement.

Au moment d'entrer dans cette deuxième législature, j'espère que nous trouverons dans nos convictions et nos valeurs qui ne se rejoignent pas toujours des points communs pour continuer de cheminer ensemble vers une commune de Val-de-Travers « citée en exemple partout ». Et s'il nous arrive de faire quelques pas de travers, ceux-ci ne nous empêcheront pas d'avancer : ils sont sans aucun doute inévitables lorsque l'on essaie de « penser à côté ». »

2. PROCES-VERBAL ET ARRETE DE VALIDATION DE L'ELECTION DU CONSEIL GENERAL

Le président provisoire procède à la lecture de l'arrêté de validation de l'élection du Conseil général, qui a été publié dans la Feuille officielle du vendredi 22 juin 2012. Il a la teneur suivante :

« Le Conseil communal de Val-de-Travers

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984;

Vu la publication faite dans la Feuille officielle No 21 du 25 mai 2012 du résultat de l'élection au Conseil général du 13 mai 2012;

Vu la décision de la Chancellerie d'Etat du 5 juin 2012 rejetant le recours du 19 mai 2012 de Mme Johanne Lebel Calame contre le résultat de l'élection au Conseil général, en matière de dépouillement ;

Considérant qu'aucune autre réclamation n'est parvenue à la chancellerie d'Etat dans le délai légal, arrête :

Article unique : L'élection du Conseil général du 13 mai 2012 est validée.

Val-de-Travers, le 19 juin 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : Le Chancelier : Claude-Alain Kleiner Alexis Boillat »

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée, mais le président provisoire tient ce document à disposition des membres qui souhaiteraient le consulter.

3. CONSTITUTION DU BUREAU PROVISOIRE DU CONSEIL GENERAL

M. Rosat (Soc.) indique que, conformément à l'article 3.3⁴ du nouveau règlement général (RG) de commune adopté le 2 avril dernier et sanctionné le 30 mai 2012 par le Conseil d'Etat, le doyen d'âge fonctionne comme président provisoire et les 3 plus jeunes membres remplissent les fonctions de secrétaire et de questeurs. C'est ainsi qu'il sera assisté provisoirement de M. Matthieu Wyttenbach (PLR), en qualité de secrétaire, de Mme Amanda loset (POP) et de M. Loïc Frey (UDC) qui rempliront respectivement les fonctions de questrice et questeur.

PVCG 25.06.2012 -2- 0.01.10.20

4. APPEL

Le président provisoire demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents: 40 membres.

- Pour le PLR : Alfred Bigler; Chantal Brunner; Denis Cherbuin; Eric Demarchi;

Daniel Dreyer; Simon Eschler; Yves Fatton; Christelle Gertsch Macuglia; Hans Peter Gfeller; Philippe Leemann; Sandra Menoud; Thierry Michel; Laurent Patthey; Claude Schick; Nicolas Stauffer; Pierre-Alain Wyss et

Matthieu Wyttenbach.

- Pour le PS : Jean-Pierre Cattin ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner

Cottet; Manuel Gonzalez; Romain Jeanneret; Ion Karakash; Jean-Nat. Karakash; Frédéric Mairy; Christian Mermet; François Oppliger;

Bernard Rosat; Sven Schwab et Loris Vuilliomenet.

- Pour le POP : Amanda loset et Philippe Vaucher.

- Pour Les Verts : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.

- Pour l'UDC : Jean-Paul Chédel ; Loïc Frey ; Paul-André Matthey-Doret ; Claude-André

Perrin et Alexandre Willener.

Excusé : 1 membre – M. Laurent Kramer (UDC)

Majorité absolue: 21 voix

Le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la chancellerie, ainsi que 88 spectateurs sont présents.

5. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le président provisoire rappelle que les élections et nominations se font à bulletin secret. Si le nombre de candidats proposés correspond au nombre de sièges à repourvoir, l'élection est tacite. Il laisse donc la parole aux différents groupes pour lui proposer des candidats aux fonctions de président(e), premier vice-président(e), second vice-président(e), secrétaire, secrétaire-suppléant(e) et questeurs.

Le rapporteur du groupe socialiste, M. Frédéric Mairy, propose M. Bernard Rosat comme président du Conseil général. Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Rosat est élu tacitement.

M. Nicolas Stauffer (PLR) annonce ensuite la candidature de M. Daniel Dreyer (PLR) pour le poste de premier vice-président. Il est élu tacitement.

Le rapporteur du groupe UDC, M. Jean-Paul Chédel, propose M. Alexandre Willener comme second vice-président qui est également élu tacitement.

Au nom du groupe PLR, M. Stauffer propose M. Pierre-Alain Wyss comme secrétaire. Aucun autre candidat n'étant présenté, son élection est tacite.

M. Mairy (PS) annonce ensuite la candidature de M. Manuel Gonzalez au poste de secrétairesuppléant. Ce dernier est élu tacitement.

PVCG 25.06.2012 -3- 0.01.10.20

Aucune règle ne forçant les plus jeunes membres à fonctionner comme questeurs, le président demande aux groupes POP et UDC de bien vouloir confirmer si les questeurs provisoires prolongeront leur mandat.

- M. Philippe Vaucher (POP) propose et confirme la candidature de Mme Amanda Ioset.
- M. Alexandre Willener (UDC) confirme également M. Loïc Frey comme questeur. Aucun autre membre n'étant proposé, l'élection de ces 2 candidats est tacite.

C'est ainsi que le bureau 2012-2013 du Conseil général est constitué :

Président M. Bernard Rosat (PS) Premier vice-président M. Daniel Dreyer (PLR)

Second vice-président M. Alexandre Willener (UDC) Secrétaire M. Pierre-Alain Wyss (PLR) Secrétaire-suppléant M. Manuel Gonzalez (PS) Questeurs Mme Amanda Ioset (POP)

M. Loïc Frey (UDC)

La confiance témoignée pour son élection permet à M. Rosat de se décharger de sa fonction de doyen obligé de présider pour endosser celle de nouveau président fraîchement élu. Il prend donc définitivement possession du fauteuil présidentiel et remercie les membres du CG de lui accorder l'honneur de présider leurs débats durant cette première année de la législature. Le secrétaire, M. Wyss (PLR), prend également place sur scène alors que M. Wyttenbach retourne dans les rangs PLR.

6. PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 7 ET 11 MAI 2012

Le président demande à l'Assemblée si ces procès-verbaux suscitent des commentaires. Tel n'étant pas le cas, ils sont considérés comme approuvés avec remerciements à leur auteur.

7. ELECTION DU CONSEIL COMMUNAL

Le président rappelle tout d'abord la teneur de l'article 3.23 RG.

Elections et nominations 3.23 Les candidats sont annoncés au président et présentés par lui. Le suffrage accordé à un candidat ayant décliné sa candidature ou n'ayant pas été présenté avant le scrutin est nul.

> ²Les élections et nominations se font au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.

> ³Après plus de deux tours infructueux, ou si le nombre des candidats ayant obtenu la majorité absolue dépasse celui des personnes à élire, un tour supplémentaire est organisé et le candidat qui a obtenu le moins de voix au tour précédent est éliminé. Il en ira ainsi de suite dans les éventuels tours suivants jusqu'à ce que le nombre de candidats ayant obtenu la majorité absolue corresponde à celui des personnes à élire.

> ⁴Pour le calcul de la majorité, il est tenu compte des bulletins rentrés, y compris les blancs, mais sans les nuls.

> ⁵L'élection tacite est réservée lorsque le nombre des candidats proposés est égal ou inférieur à celui des candidats à élire.

Compte tenu de cet article, il laisse dès lors la parole aux différents groupes pour qu'ils lui annoncent les candidats pour cette élection.

M. Stauffer (PLR) relève que l'Assemblée est arrivée au point principal de l'ordre du jour, soit l'élection du Conseil communal. « Fruit d'un long processus de désignation interne, le groupe PLR a le plaisir, la joie et l'honneur de présenter ses 3 candidatures. Pionner il y a environ 2 ans déjà avec l'élection d'une femme à la présidence du Législatif, en la personne de Mme Christelle Gertsch Macuglia, il a grand plaisir de présenter la première candidature féminine pour l'élection de l'Exécutif, en la personne de Mme Chantal Brunner.

Chantal Brunner, avocate de formation, exerce cette activité de manière indépendante depuis plus de 18 ans. Riche de cette expérience professionnelle tant importante dans nos débats, maman de 2 enfants, sa candidature s'inscrit dans la continuité de notre commune. Continuité dans sa consolidation et des défis à venir. Continuité afin d'épauler les 4 conseillers communaux sortants durant cette législature à venir. Nous espérons que la candidature de Mme Brunner amène cette sensibilité féminine qui pourra très certainement corriger notre Exécutif et permettra de parvenir à améliorer encore notre commune, la faire briller au sein de notre canton.

En sus de Mme Brunner, le groupe PLR vous propose, comme vous pouvez le deviner et comme déjà annoncé précédemment dans les différents médias de notre région, nos 2 conseillers communaux sortants, MM. Yves Fatton et Thierry Michel. Inutile de les présenter plus en détail. Leur mandat au sein de l'Exécutif a été souligné et remarqué lors de la précédente législature, M. Yves Fatton en tant que chef des dicastères des travaux publics et des bâtiments et M. Thierry Michel qui était à la tête des dicastères de l'administration et de la sécurité publique. Nous tenons donc à les remercier officiellement pour leur engagement durant la législature passée et pour les nombreuses réformes menées qui ont porté leurs fruits. Nous remercions aussi les autres candidats sortants pour leur travail et pour la cohésion dont ils ont fait preuve pour la construction et le développement de notre commune, pour leur entente qui a bien fonctionné durant toute cette période, pour leur travail collectif commun qui s'est réalisé dans de nombreux dossiers, pour leur soutien unanime aux grands changements et aux dossiers qui ont marqué la législature. Ils ont été salués au niveau cantonal et remarqués par d'autres élus. Notre commune s'est enrichie depuis la fusion, sa situation financière est de plus en plus saine, ce qui ne peut qu'améliorer la vie de ses habitants. De nombreux défis ont été relevés dans plusieurs domaines avec un soutien unanime de la part du Conseil général. Par ces 3 candidatures, le PLR souhaite continuer dans cet état d'esprit, souhaite partager cette responsabilité et souhaite surtout que la commune de Val-de-Travers sorte gagnante d'une deuxième législature, ô combien importante, puisqu'il va falloir non seulement continuer de construire, mais surtout consolider tout ce qui a déjà été réalisé et mis en place durant 4 ans. Le groupe PLR vous propose donc Mme Chantal Brunner et MM. Yves Fatton et Thierry Michel pour siéger au Conseil communal. »

M. Mairy (PS) indique que son groupe, de la même façon que le PLR, tient à la continuité et il souhaite également remercier les membres sortants pour la bonne entente qui a régné entre eux pendant la législature précédente. Le groupe socialiste a donc le grand plaisir de proposer MM. Jean-Nat. Karakash et Christian Mermet, tous 2 conseillers communaux sortants. Il rappelle que M. Karakash a fonctionné dès le début de la première législature et que M. Mermet a quant à lui repris le flambeau en cours de route. Ils ont obtenu de brillants résultats aux élections, ce qui n'était pas étonnant au terme du travail accompli. Il propose donc ces 2 candidatures pour s'inscrire également dans la continuité.

Par souci de démocratie, M. Claude-André Perrin (UDC) souhaite proposer un 6^{ème} candidat pour cette élection. Il s'agit de M. Alexandre Willener.

La parole n'étant plus demandée, le président demande aux questeurs de bien vouloir distribuer les bulletins pour que les membres du Législatif puissent se prononcer sur les 6 candidatures déposées :

PVCG 25.06.2012 - 5 - 0.01.10.20

- ✓ Mme Chantal Brunner (PLR),
- ✓ M. Yves Fatton (PLR),
- ✓ M. Thierry Michel (PLR),
- ✓ M. Jean-Nat. Karakash (PS),
- ✓ M. Christian Mermet (PS),
- ✓ M. Alexandre Willener (UDC).

Il précise que le dépouillement se déroulera sur scène à la vue de tous, mais que chacun est prié de rester à sa place pendant ce laps de temps.

Le dépouillement des bulletins de ce premier tour aboutit aux résultats suivants :

Bulletins délivrés : 40
Bulletins rentrés : 40
Bulletins nuls : 0
Bulletins entrant en ligne de compte : 40

✓ dont bulletins blancs : 0

✓ bulletins valables : 40
Majorité absolue : 21

Sont élus :

- M. Yves Fatton avec 33 voix
- M. Jean-Nat. Karakash avec 33 voix
- M. Christian Mermet avec 33 voix
- M. Thierry Michel avec 30 voix

Obtiennent des voix :

Mme Chantal Brunner, 15 voix M. Alexandre Willener, 7 voix

M. Mairy (PS) demande une suspension de séance. Le président ordonne une interruption de 10 mn à 20h35.

Il est 20h45 et le président invite chaque membre à reprendre place dans la salle. Il prie ensuite les questeurs de bien vouloir distribuer les bulletins pour le second tour afin de départager les 2 derniers candidats en liste.

A l'issue du dépouillement, le président annonce les résultats suivants :

Bulletins délivrés : 40
Bulletins rentrés : 40
Bulletins nuls : 0
Bulletins entrant en ligne de compte : 40

✓ dont bulletins blancs : 8

✓ bulletins valables : 40
Majorité absolue : 21

Est élue :

Mme Chantal Brunner avec 27 voix.

M. Alexandre Willener obtient 5 voix.

L'élection étant terminée, le président félicite les nouveaux élus et leur souhaite bien du plaisir dans leur nouvelle et ancienne fonction. L'Assemblée applaudit les membres élus et le président passe ensuite au point suivant.

8. NOMINATION DES COMMISSIONS

A) CONSEIL D'ETABLISSEMENT SCOLAIRE (3 MEMBRES CHOISIS AU SEIN DU CG)

Le président relève que les règles concernant les nominations des commissions sont les mêmes que pour les précédentes fonctions et n'y revient donc pas. Par souci de simplification et selon entente entre les groupes, un viennent-ensuite appelé à siéger au Conseil général en remplacement d'un élu au Conseil communal peut être présenté pour siéger au sein des commissions, pour autant que le Conseil communal ait validé son élection avant la séance constitutive de la commission.

Compte tenu que ce principe a été admis, il laisse dès lors la parole aux différents groupes, afin qu'ils proposent leurs membres à ce conseil.

Au nom du PLR, M. Stauffer propose:

✓ Mme Johana Eidam Vautherot

Au nom du groupe socialiste, M. Mairy propose :

✓ Mme Nathalie Ebner Cottet

Au nom du groupe UDC, M. Chédel propose :

✓ M. Alexandre Willener

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mmes Eidam Vautherot et Ebner Cottet, ainsi que M. Willener sont nommés tacitement.

B) COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (9 MEMBRES)

Le président laisse la parole aux différents groupes afin qu'ils proposent des membres à cette commission.

Au nom du PLR, M. Stauffer propose:

✓ Mme Christelle Gerstch Macuglia et MM. Pierre-Alain Wyss, Philippe Leemann et Nicolas Stauffer

Au nom du groupe socialiste, M. Mairy propose :

✓ MM. Olivier Berthoud, Pierre-Alain Devenoges et Frédéric Mairy

Au nom du POP, Mme loset propose :

✓ M. Philippe Vaucher

Au nom du groupe UDC, M. Chédel propose :

✓ M. Alexandre Willener

Aucun autre candidat n'étant présenté, les membres de la CGF sont nommés tacitement.

C) COMMISSION DE NATURALISATIONS ET DES AGREGATIONS (7 MEMBRES)

Le président laisse la parole aux différents groupes :

Au nom du PLR, M. Stauffer propose:

✓ MM. Alfred Bigler, Eric Demarchi et Claude Schick

Au nom du groupe socialiste, M. Mairy propose :

✓ MM. Romain Jeanneret et Loris Vuilliomenet

Au nom du POP, M. Vaucher propose :

✓ Mme Amanda loset

Au nom du groupe UDC, M. Willener propose :
✓ M. Loïc Frey

Aucun autre candidat n'étant présenté, les membres de la CNAT sont nommés tacitement.

D) COMMISSION DES REGLEMENTS (7 MEMBRES)

Le président laisse la parole aux différents groupes afin qu'ils proposent des membres à cette commission.

Au nom du PLR, M. Stauffer propose:

✓ Mme Sandra Menoud et MM. Laurent Patthey et Nicolas Stauffer

Au nom du groupe socialiste, M. Mairy propose :

✓ MM. Ion Karakash, François Oppliger et Sven Schwab

Au nom du groupe UDC, M. Willener propose :

✓ M. Claude-André Perrin

Aucun autre candidat n'étant présenté, les membres de la CREGL sont nommés tacitement.

Avant de passer au dernier point, le président se permet une remarque en relevant que les comités de villages prévus à l'article 5.12 RG n'existent toujours pas. En tant que président, il aura le privilège de prendre part à l'élaboration des ordres du jour et se réjouit d'ores et déjà de valider l'inscription de cet objet lors d'une toute prochaine séance.

11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Philippe Vaucher (POP) a une question urgente en lien avec l'émotion suscitée par l'article paru dans l'Express du 15 juin dernier au sujet du concours pour un nouveau logo appelé à remplacer la petite Fée verte. Il s'interroge notamment sur les raisons qui ont poussé le Conseil communal à lancer ce projet. Il ne comprend pas pourquoi un logo auquel la population est attachée, repris par les commerçants et les sociétés et connu loin à la ronde devrait être remplacé. Il rappelle que ce n'est pas parce que La Chaux-de-Fonds s'est dotée d'un logo hideux que notre commune doit l'imiter. Dans le but d'éviter un psychodrame identique à celui des décorations de Noël, le groupe POP souhaite que le CC abandonne ce projet.

Le président précise que la question ou interpellation du groupe POP n'a pas été déposée dans le délai imparti. Cependant, le CC étant disposé à donner une information à ce sujet, il laisse la parole à l'ancien chef de dicastère. Il ajoute qu'aucun débat ne sera ouvert sur ce point.

M. Karakash (cc) remercie le président de lui permettre d'éteindre cet incendie. Il se réfère à son discours prononcé en début de séance et relève que c'était un petit pas de travers ! Il conçoit que c'était probablement un écart qu'il a fait lors de la présentation du sujet à la rencontre des « 7 à 9 de l'économie ». Il espère dès lors pouvoir démêler le vrai du faux et renseigner sur la suite qui sera donnée à ce dossier.

Il explique tout d'abord que les « 7 à 9 de l'économie » sont une plateforme de discussion qui a été mise en place par la commune avec les entreprises de la région. Différents groupes de travail y ont été créés et l'un d'entre eux a planché sur l'image de la région pour organiser sa promotion économique, démographique et touristique. Dans le cadre de ce groupe de travail, les entrepreneurs présents, et c'est un constat que M. Karakash partageait personnellement, ont estimé qu'il manquait une signature régionale en terme de promotion. Cette signature peut être un logo, mais cela peut également être un slogan ou un code couleur, etc. Toujours est-il qu'il faut constater que la Fée verte, symbole auquel la population est manifestement très attachée, ne remplit pas ce rôle car elle ne figure pas sur la majorité des produits ou des entreprises de la région. La seule entreprise qui l'exportait à travers tout le pays sur les bâches de ses camions a décidé de lui faire subir un fort relooking ce qui prouve que cette petite fée n'a pas une vocation de

promotion économique, touristique ou démographique. Cela ne signifie pas qu'elle doit être abandonnée et loin s'en faut puisqu'elle est notamment bien implantée dans le domaine des sociétés sportives et culturelles, ainsi que pour les produits du terroir. La plateforme des « 7 à 9 de l'économie » ne fait que des propositions. Ces dernières ont été listées et ont fait l'obiet d'une réflexion plus poussée par un atelier spécifique. Ces idées seront transmises à l'ARVT qui se saisira du dossier et réfléchira dans quelles mesures elle souhaite ou non ouvrir le débat sur une nouvelle signalétique régionale. Au vu des réactions, elle réfléchira également à la façon d'utiliser tout le potentiel du logo de la petite fée qui reste un symbole régional, même s'il faut constater qu'il est en grande perte de vitesse. Il ajoute que l'image de cette fée est une marque déposée, propriété de l'ARVT. Son utilisation est soumise à autorisation de cette entité. Elle est en principe payante pour une société commerciale et gratuite pour une société bénévole à but idéal, il est toutefois nécessaire de respecter son graphisme authentique. L'idée est donc de tenir compte de ces réactions et de rebondir pour essayer de lui donner à elle aussi une nouvelle jeunesse. Il espère que ces quelques informations apaiseront la population et ajoute qu'il n'est pas nécessaire de lancer des pétitions ou des référendums car aucune décision n'est et ne sera prise. L'ARVT n'interdira à personne l'utilisation de cette petite fée. Elle n'est pas appelée à mourir demain et répète que c'est un pas de travers qu'il a fait en annonçant qu'elle approchait de la retraite!

Le président indique que toute discussion sur ce sujet pourra avoir lieu lors d'une prochaine si l'Assemblée en ressent le besoin, mais le débat n'est pas ouvert ce soir.

M. Karakash (cc) profite de la présence d'un nombreux public pour rappeler l'initiative populaire lancée par l'Association des communes neuchâteloises (ACN) demandant l'introduction d'un droit d'initiative et de référendum aux communes. En effet, le CC profite de chaque occasion pour récolter des signatures pour cette initiative que la commune a contribué à lancer. L'idée est de favoriser le dialogue entre l'Etat et les communes et d'obliger le Gouvernement à concerter et consulter davantage les communes qu'aujourd'hui. En effet, les dossiers se multiplient sans que les communes aient suffisamment de poids sur les prises de décisions. Il pense notamment aux reports de charges ou à la suppression de la péréquation verticale. Péréquation qui favorise des communes telles que la nôtre et qui sont les plus faibles financièrement du canton. L'idée est donc de se doter d'une arme de dissuasion, mais aussi d'une force de proposition. Il tient dès lors à disposition des listes et invite tous ceux qui n'en auraient pas encore paraphée à le faire.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse pour cette séance de constitution. Il précise que nous sommes maintenant parés pour aller de l'avant et « penser à côté » ! C'est aussi à côté qu'il convie tout le monde pour partager le verre de l'amitié et un moment de convivialité. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h10.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Bernard Rosat Pierre-Alain Wyss

Motions en suspens :

✓ PLR : « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès », acceptée par le CG lors de sa séance du 12 décembre 2011

PVCG 25.06.2012 -9- 0.01.10.20